

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2019

ARTICLES LOI ÉQUILIBRE RELATIONS COMMERCIALES SECTEUR AGRICOLE
ALIMENTATION SAINE - (N° 1786)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CE8

présenté par

M. Ramos

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« figurent »,

insérer les mots :

« de manière parfaitement lisible ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le consommateur doit pouvoir lire très distinctement les mentions relatives à la composition des produits qu'il achète à distance, ceci en parfaite conformité avec les règlements européens.